

Madame, Monsieur,

Le War Heritage Institute (WHI) est une institution nationale pour le patrimoine militaire et la mémoire, sous l'autorité du ministre de la Défense. Le Conseil du Patrimoine de l'institution définit et coordonne la collaboration avec les acteurs de terrain au niveau des musées, du patrimoine immobilier, du tourisme et de l'éducation. Dans la perspective de 2025, le WHI désire créer un réseau structurel centré sur le thème « Belgium, Battlefield of Europe » (BBE). L'idée est d'impliquer le plus grand nombre possible de musées, de sites et d'organisations faisant la part belle à l'histoire militaire et à la mémoire. Les acteurs les plus importants pourront être reconnus comme site associé du WHI et obtenir un siège au Conseil du Patrimoine.

#### *Le War Heritage Institute*

Le 1er mai 2017, différentes institutions sous l'autorité du ministre de la Défense ont été regroupées sous la coupole du War Heritage Institute. Cette institution scientifique comprend aujourd'hui le Musée royal de l'Armée et d'Histoire militaire (Bruxelles), le site '14-'18 du Boyau de la Mort (Dixmude), les sites '40-'45 de Breendonk (Willebroek) et de Bastogne Barracks (Bastogne), le site de Gunfire en tant que dépôt ouvert pour le matériel roulant d'après 1945 (Brasschaat) et le bunker de commandement de la Guerre froide du Mont Kemmel (Heuvelland). L'institution gère également une des plus riches collections historico-militaires au monde, ainsi qu'un centre de documentation et d'archives qui conserve, entre autres, les archives de la Défense antérieures à 1940. Le WHI se penche en outre sur les sépultures de guerre belges et mène une mission importante au niveau de l'éducation à la mémoire.

#### *Collaboration*

Le WHI vise délibérément un champ de travail le plus large possible, avec des partenariats à tous les niveaux de pouvoir. Dans la perspective de la création de l'institution, cet axe s'est déjà concrétisé au travers des commémorations relatives au bicentenaire de la bataille de Waterloo et au centenaire de la Grande Guerre. En 2018-2019, les actions centrées sur le 75e anniversaire de la libération se sont traduites en un premier vrai programme commémoratif national, réunissant des acteurs tant fédéraux et régionaux, que provinciaux et communaux. Le WHI a coordonné l'ensemble, tout en respectant les compétences de chacun et sans vouloir se substituer aux différents acteurs. Le clou de ce programme étaient les deux colonnes de la libération qui ont sillonné le pays avec des véhicules historiques : la « colonne nord » de Mons à Bourg Léopold en passant par Bruxelles et Anvers, et la « colonne sud » de Bastogne à Elsenborn.

#### *Le Conseil du Patrimoine*

Le WHI est dirigé par un Conseil d'Administration qui s'est adjoint deux organes de consultation : le Conseil du Patrimoine et le Conseil scientifique. Ces Conseils constituent également une plateforme d'échanges pour les matières qui les concernent. Pour le Conseil du Patrimoine, il s'agit de l'interface entre les musées (le secteur culturel), le patrimoine immobilier, le tourisme et l'éducation. Les cinq Communautés et Régions y sont représentées. Le Conseil du Patrimoine désire aussi associer les acteurs majeurs au niveau de l'histoire militaire et de la mémoire (cf. ci-dessous). En 2018-2019, le

programme commémorant le 75e anniversaire de la libération a été largement conçu par le biais de ce Conseil du Patrimoine.

### *Belgium, Battlefield of Europe (BBE)*

Suite aux commémorations mentionnées ci-dessus, de nombreux partenaires tant au nord qu'au sud du pays ont exprimé le désir de créer un réseau structurel, que nous avons baptisé « Belgium, Battlefield of Europe », l'idée de base étant que les Pays-Bas méridionaux ont été le champ de bataille de l'Europe des siècles durant, avec des centaines de batailles et de sièges. La situation géographique y est pour beaucoup : au cœur de l'Europe occidentale, à la frontière des cultures romanes et germaniques et avec un accès direct au monde anglo-saxon.

Les traces de ces conflits sanglants qui se sont déroulés sur notre territoire ne se retrouvent pas uniquement dans les archives et autres livres d'histoire, mais aussi dans le paysage de nos contrées. Parfois de façon très manifeste, comme avec les citadelles sur la Meuse ou pour la Première Guerre mondiale dans le Westhoek ; parfois de façon plus subtile, comme à Audenarde ou à Fleurus.

Le réseau BBE englobe plusieurs aspects :

- la recherche historique : publication et banque de données relatives à toutes les batailles dans les Pays-Bas méridionaux
- le réseautage touristique : le marketing et la communication qui organisent le renvoi mutuel entre les différents sites
- les événements : une grande année événementielle en 2025 avec une exposition nationale à Bruxelles et des expositions et activités partout dans le pays
- la transmission de la mémoire
- ...

### *Appel aux partenaires*

Les musées, sites et organisations intéressés par une collaboration structurelle avec le WHI et le projet BBE peuvent s'intégrer de deux manières :

#### 1. En tant que site associé du WHI

La loi du 28 avril 2017 portant création du WHI prévoit, outre les « sites propres » et les « sites en concession », également des sites associés, qui sont définis comme suit : « des sites autonomes avec un rayonnement national ou international qui présentent une histoire complémentaire tant les uns envers les autres qu'envers le site du Cinquantenaire et qui rejoindront un réseau de sites patrimoniaux réunis au sein du conseil du patrimoine ».

L'article 8 de l'arrêté royal en exécution de la loi portant création du WHI, qui sera publié prochainement, indique quels musées, sites et acteurs de la mémoire entrent en ligne de compte et comment ceux-ci peuvent se porter candidat.

« Par. 1. Pour l'application de l'article 4, § 2, 2°, troisième tiret de la loi il y a lieu d'entendre par « sites associés », les sites qui sont repris dans une liste établie par l'Institut et qui satisfont à au moins cinq des critères définis ci-après:

1. disposer d'une collection muséale;
2. être gestionnaire d'un site historique (*p.e. un fort*);
3. être responsable de l'organisation d'activités mémorielles publiques importantes;
4. accueillir un minimum de 20.000 visiteurs par an;
5. recevoir au moins 5.000 de visiteurs étrangers par an;
6. être ouvert pour le visiteur individuel au moins 5 jours par semaine avec une période maximale de fermeture de 8 semaines par an;

7. disposer de au moins 2 collaborateurs à temps plein ou d'un volume équivalent de personnel à temps partiel;
8. avoir un budget de fonctionnement annuel de minimum 30.000 euros (hors frais de personnel) dont au moins 10% est utilisé pour la promotion.

Par.2. Les acteurs du secteur qui souhaitent être reconnus comme sites associés adressent leur candidature au directeur général.

Cette candidature est accompagnée de tous les éléments établissant comment ils satisfont aux conditions définies ci-avant.

Par.3. Les dossiers de candidature, après avis du conseil du patrimoine, sont soumis au conseil de direction.

Par.4. Les candidats rejetés disposent d'un droit de recours auprès du conseil d'administration. Les recours, motivés par leur auteur, des candidats rejetés doivent être introduits dans les 30 jours qui suivent la date de la notification initiale du conseil de direction, par envoi recommandé ou avec accusé de réception. »

Les sites qui décrochent le statut d'associé obtiennent un siège au Conseil du Patrimoine. Actuellement, celui-ci regroupe les cinq Communautés et Régions et trois sites « en concession » qui étaient la propriété de la Défense ou de l'État fédéral lors de la création du WHI (Eben-Emael, Loncin et Bourg Léopold).

## 2. En tant que partenaire du réseau « Belgium, Battlefield of Europe »

Les sites ne rencontrant pas les critères pour une reconnaissance en tant que site associé ou qui ne désirent pas être repris comme tel, peuvent néanmoins participer à BBE et le trajet tracé pour 2025. Ils peuvent communiquer ce désir par simple courrier. Dans cette lettre, ils donnent quelques explications relatives à leur organisation et indiquent à quel niveau ils se situent par rapport aux huit points mentionnés ci-dessus. Il n'est pas nécessaire de fournir des preuves écrites, mais toutes les brochures et autres dépliant sont évidemment les bienvenus.

Les candidatures en vue d'une reconnaissance en tant que site associé ou en tant que simple partenaire de BBE sont attendues pour le 31 décembre (première date de la soumission) au plus tard à l'adresse suivante :

**[bbe@warheritage.be](mailto:bbe@warheritage.be)**

**Cellule de coordination Conseil du Patrimoine**

**War Heritage Institute**

Nous espérons avoir le plaisir de vous accueillir comme partenaire. N'hésitez surtout pas à transmettre cette invitation à d'autres musées, sites ou institutions dans votre champ d'action.

Très cordialement,



Franky BOSTYN  
Directeur général adjoint a.i. WHI  
Secrétaire Conseil du Patrimoine WHI



Michel JAUPART  
Directeur général a.i. WHI  
Président Conseil du Patrimoine WHI